

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Culture, citoyenneté et relations  
internationales »

Conseil municipal du 21 octobre 2019  
Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019

## 36 Association « La Faïencerie Théâtre de Creil » - convention d'objectifs 2020

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

Mme FAZAL

M. MARTIN

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. LELONG

Pouvoir à :

Mme LEHNER

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

M. RIFI SAIDI

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme JAJAN

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers en exercice :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers absents non représentés :	<b>0</b>
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	<b>0</b>

- Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose:

Par délibération en date du 4 février 2019, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention d'objectifs avec l'association « La Faïencerie Théâtre de Creil ». Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2019, il vous est proposé de conclure une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2020.

Cette convention, conclue pour une durée d'un an, fixe les objectifs du partenariat entre la ville de Creil et l'association. La Ville souhaite proposer une programmation culturelle diversifiée et de qualité sur son territoire. En particulier, elle s'attache à favoriser l'accès de la culture pour tous, le soutien à la création artistique et l'émergence de cultures populaires.

Pour répondre à ces objectifs, l'association s'engage à mener un projet artistique et culturel basé, notamment, sur des actions de sensibilisation et une politique tarifaire adaptée au public local.

Il vous est demandé d'approuver la convention d'objectifs avec l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil ».

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29,  
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
 Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39                      Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la convention d'objectif avec l'association « La Faïencerie Théâtre de Creil » pour l'année 2020.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectif avec l'association « La Faïencerie Théâtre de Creil » pour l'année 2020, ainsi que tout avenant ou document y afférent.

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, sur le compte n°6574/313/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux ( 2 ) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **22 OCT. 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN



Pour le Maire  
et par délégation

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 25/10/19  
 et publication ou notification le 25/10/19  
 affiché le 22/10/19  
 CREIL, le 25/10/2019

Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général des Services Techniques  
**Jacques VILMONT**

